Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_284-DE

DC_2026_284

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

**Secrétaire de séance :** Madame LEMERCIER Alexandra

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 75<br>Présents : 61<br>Votants (dont 3 pouvoirs) : 64 | L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre<br>le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ<br>après convocation légale,<br>Date de convocation : le 11/09/2026 |

**Etaient présents :**
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

**Ont donné pouvoir :**
Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

**Etaient absents :**
Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Christophe FESSELIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_284-DE

DC_2026_284

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

## - Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2026-2032 : Avis

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu l'article 1er-III de la loi n°2000-14 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
Vu la délibération n°2025-290 du Conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 portant avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2026-32 ;

Considérant le courrier adressé par les pilotes du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) le 3 mars 2026, faisant part de la nécessité de relancer une procédure de consultation dans le cadre de la révision du SDAHGV pour des considérations de sécurité juridique,

Considérant que les communes et EPCI concernées doivent émettre un avis sur le projet du nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) (2026-2032/Cf annexe) avant le 31 juillet prochain ;

Considérant l'étude d'opportunité menée sur le territoire de Vitré communauté par le GIP AGV35 au cours de l'année 2024, restituée lors du Copil du 21 mars 2024 ;

Considérant que la démarche de révision du schéma s'est construite en deux étapes :
- une phase 1 d'évaluation et d'analyse, restituée lors de la Commission départementale consultative des gens du voyage du 5 décembre 2024 ;
- une phase 2 de préconisations et de propositions de pistes d'orientations et d'actions, ouverte suite à la visite des équipements organisée le 24 février 2025 en présence des représentants des pilotes du schéma (Etat et Conseil départemental) et de Vitré communauté ;
- une phase 3 de concertation politique,

Considérant les échanges tenus lors des journées de concertation organisées les 17 mars et 10 juin 2025, auxquelles Vitré communauté a participé ;

Considérant que les enjeux identifiés dans la fiche territoriale sont les suivants :
- apporter une réponse adaptée à la sédentarité des familles pour ne pas détourner les aires de leur vocation de passage
- de poursuivre l'entretien des aires,
- travailler à une réponse aux stationnements diffus sur le sud de l'EPCI, en retenant le principe de privilégier la médiation au cas par cas, après diagnostic de la situation, plutôt que de réaliser un terrain dédié à cet usage,
- accompagner la transformation de l'aire d'accueil de Val d'Izé en solution d'habitat diversifié (terrain aménagé)
- proposer de l'offre légale d'ancrage, en réalisant notamment une étude plus précise des terrains privés appartenant à des voyageurs (conformes ou non aux règles d'urbanisme) pour ensuite définir des actions d'appui aux communes,

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_284-DE

**DC_2026_284**

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Considérant que les objectifs prioritaires retenu dans le cadre du nouveau SDAHGV (2026-2032) sont les suivants :
- créer à Vitré une aire de grand passage de 5000 m2 été et un terrain familial locatif ;
- transformer l'aire d'accueil de Châteaubourg un terrain aménagé,
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie sur l'aire d'accueil d'Etrelles
- transformer l'aire d'accueil de Val d'Izé en terrain aménagé
- poursuivre le principe de privilégier la médiation, au cas par cas, en cas de stationnement illicite sur le sud de l'EPCI ;
- dynamiser et coordonner les projets sociaux ;
- participer à la gouvernance et au suivi du schéma ;

**Il vous est proposé :**
**- D'émettre un avis favorable au projet de Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Ille-et-Vilaine ;**
**- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Il est procédé au vote :**

**Nombre de votants : 64**

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 64**
- **Contre : 0**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.**

Le Président
**Teddy REGNIER**

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
23 sept. 2026

La Secrétaire de séance,
**Alexandra LEMERCIER**

Signé par Alexandra LEMERCIER
10e vice-présidente en charge du tourisme, du patrimoine, des affaires culturelles et de la communication
23 sept. 2026

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*